Sur les marchés de nos grandes villes

A QUÉBEC

Une grande activité a régné sur le marché de fin de semaine. Les cultivateurs étaient nombreux et ne manquaient pas de clients. De beaux et gros bouquets de lilas se sont vendus jusqu'à 25 cts, il y en avait aussi à 5, 10 et 15 cts. Des bouquets plantés en couche chaude semblaient faire leur apparition sur le marché. Les plants se vendaient 50 et 25c. chacun. Voici une production agricole qui semble attirer énormément l'attention des gens de la ville et qui devrait être rémunératrice. En effet, des plants de "Pensées", de "Fougères", d'"Oillers", etc., vendus à 50cts chacun, devraient payer le producteur. La salade se vendait 3 pieds pour 10 cts. les radis 4 petits paquets pour 5 cts. La plupart de la rhubarbe était en paquets de 12 tiges et se vendait 5cts le paquet. La quantité offerte était plutôt forte pour la demande. Les échalottes étaient bon marché: 3 paquets pour 10 cts. Le beurre de ferme se vendait 35cts la livre et les œufs 33cts la doz. La viande abattue, veaux et agneaux, était de qualité inférieure et le prix demandé trop élevé pour intéresser l'acheteur.

A MONTRÉAL

L'activité semble augmenter sur ces marchés et bien que l'encombrement soit considérable, on croit, chaque fois que l'on va sur ce marché, que l'encombrement soit de plus en plus grand.

Les quelques prix suivants donneront une idée approximative des ventes qui sont faites. Il faut remarquer que ces prix ne peuvent être qu'une moyenne; il n'y a pas de prix fixes sur le marché.

La salade se vendait à 71 sous la douzaine; la laitue, 71 sous la douzaine; la rhubarbe se vendait à toutes sortes de prix de 15 sous à 40 sous la douzaine de paquets; ce dernier prix ne se payait que pour de la rhubarbe de qualité choix. Les radis se vendaient 13 sous par douzaine de paquets; les épinards 55 sous le panier ou 33 sous la boîte.

Les produits de ferme que les cultivateurs avaient à offrir constituaient un étalage qui donnait aux immenses Halles du Marché Bonsecours un pittoresque qui ne manque pas d'être agréable à voir. Les prix des œufs, viandes, beurre, crème, n'étaient guère différents de ce qu'ils étaient la semaine dernière. Le beurre cependant se détaillait quelque peu plus cher.

A SHERBROOKE

Il me fait plaisir de vous envoyer les prix sur le marché de Sherbrooke pour le 14 courant:

Fruits et légumes:

Salade	.10 le pied, 3 pour .25
Rhubarbe	.25 la livre
Radis	.05 le paquet, .35 la doz
Oignon	.08 la livre
Persil	.05 le paquet
Fèves mûres	.60 le gallon
Asperges	.20 le paquet.

Autres légumes:—

Navets	.05 chacun
Patates	.20 à .30 le peck

Légumes importés:—

Céleri	.20 et .30 le pied
Carottes	.15 le paquet, 2 pour .25.
Choux	.20 et .25 le pied
Pommes	.50 le peck.
Fraises	.20, .25 et .30 le panier

Produits laitiers et autres:—

Beurre de Ferme	.37 à .42 la livre
Beurre de Crèmerie	.40 à .43 la livre
Crème	.50 la pinte
Fromage canadien	.25 à .30 la livre.
Oeufs	.30 à .35 la doz.
Sirop d'érable	2.00 à 2.35 le gallon
Sucre d'érable	.20 et .25 la livre

Plants de Tomate	**.25 la doz.**
" **de Choux**	**.15 et .20 la doz.**
" **de Choux-fleurs**	**.20 la doz.**
" **de Concombres**	**.25 la doz.**

A ST-HYACINTHE

Ce qui frappait à première vue, c'étaient les montagnes de radis et de latue disposées sur les comptoirs de vente des fermières des environs. Aussi les prix se ressentaient-ils de cette abondance.

Les radis se vendaient à 3 paquets pour 5c.

La laitue de 5c le paquet à 3 paquets pour 10c.

Le céleri était rare et de qualité bien moyenne. Le prix était cependant abordable, de 20 à 30c le pied.

Le sucre d'érable faisait 25c la livre et il y en avait peu.

Les patates nouvelles importées de l'Ontario se vendaient 75c le quart de minot et la quantité était très limitée.

Les carottes nouvelles se vendaient à 10c le paquet.

Voici quelques autres prix:

Echalottes	3 paquets pour 10c.
Rhubarbe	10c le paquet
Tomates (Importées)	20c la livre.
Choux	de, 15 à 25c la pomme.
Melon d'eau	de $1.00 à $1.25 la pièce.
Oeufs frais premiers	35 la douzaine.
Oeufs frais seconds	32 à 33c.

Le marché était très actif et la demande pour les primeurs, malheureusement en tepite quantité, était très considérable.

POUR RENSEIGNER LE PRODUCTEUR

PRIX DU MARCHÉ A MONTRÉAL

DERNIERE HEURE

Beurre Frais:—

Spécial pasteurisé	36½c la livre
Pasteurisé No 1	36½c la livre
No 1	35½c la livre.
No 2	34½c la livre.

Fromage	**Blanc**	**Coloré**
Spécial	19	19¼c la livre
No 1	18¾	19c la livre
No 2	17¾	18c la livre.

Foin:—

No 2	$16.00 la tonne
No 3	$15.00 la tonne
Foin: mil et trèfle	$13.50 à $14.00 la tonne

Œufs:—

Frais extras	31c la douzaine
Frais premiers	27c la douzaine
Frais seconds	24c la douzaine

Patates:—

De Québec: au char	55 par 90 lbs.
Du Nouveau-Brunswick, au char	58 par 90 lbs.
De l'Ile du Prince-Edouard, au sac	
De Québec, au détail	60 par 80 lbs
Du Nouveau-Brunswick, au détail	70 à 75 par 80 lbs.
De l'Ile du Prince-Edouard, au détail	

Rapport Télégraphique Officiel sur les Marchés

LE 13 JUIN 1929

Montréal:

Pommes de terre de I. P. E. 90 lbs., Canada, "A"	1.00
Pommes de terre de N. B. 80 lbs. Canada, "A"	.70 à .85
Pommes de terre de Qué., 80 lbs. Canada, "A"	.60 à .70
Asperges de Qué., doz. No 1	1.50 à 1.75
Concombres H. H. de Qué., 11 chop. No 1	3.25 à 3.50
Laitue de Qué., cag. de 3 doz.	1.75 à 2.50
Rhubarbe de Qué., doz. No 1	.35 à .40
Radis de Qué., botte d'une doz.	.20 à .25
Tomates d'Ont. 11 chop. No 1	4.25 à 4.50
Concombres de Qué., H. H. 11 chop. No 1	4.25 à 4.50
Concombres d'Ont. H. H. 11 chop. No 1	2.25 à 2.75
Choux-fleurs d'Ont., 11 chop No 1	.75 à 1.00
Epinards d'Ont., pan. d'un boiss.	1.15 à 1.25
Tomates cag. de 4 pan, importées, Miss. No 1	1.75 à 2.00
Pastèques, pan. importées	.60 à 1.10
Betteraves, cag., importées	3.00 à 3.25
Choux-fleurs cag., importées	3.00 à 3.25
Choux, importées	3.00 à 3.50
Carottes, pan. d'un boiss. importées, Texas	1.75 à 2.00
Céleri, cag. importées	6.50 à 7.00
Concombres, pan, d'un boiss. imp	3.50 à 4.00
Laitue, cag., importées	5.75 à 6.00
Oignons, cag. Texas, importées	3.00
Epinards, pan, d'un boiss. import.	1.25 à 1.40

Arrivages de wagons du 5 au 12 juin:

N. B. 40 de pommes de terre.

Importés:—

1 de pommes, 8 de fraises, 39 de tomates, 10 de pastèques, 7 de canteloups, 31 d'oranges, 4 d'ananas, 3 de bananes, 1 de choux-fleurs, 9 de choux, 2 de carottes, 12 de concombres, 1 de laitue, 11 de pommes de terre, 8 de légumes mélangés.

Québec:—

Commerce bon	
Pommes de terre du N. B., Canada "A", qtl	1.10
Pommes de terre de Qué., Canada "A" qtl	1.10
Carottes de Qué., vieux stock, sac de 70 lbs	2.25
Navets de Ste-Foy de Qué., sac de 70 lbs	1.75
Laitue frisée de Qué., cag. de 3 doz.	2.25
Echalotes de Qué., botte d'une doz.	.32 à .40
Betteraves nouv. importées, pan. d'un boiss.	3.00
Carottes importées, pan. d'un boiss.	3.00
Concombres importées pan. d'un boiss.	3.75 à 4.00
Céleri Cal. cag. beau, importés	8.00
Choux-fleurs, cag. beau importés	3.25
Laitue Iceberg, cag. beau import.	7.00 à 8.00
Oignons egyptiens, qtl, importées de choix	4.50
Pommes de terre nouvelles, baril No 2	6.50

Arrivages de wagons du 6 au 12 juin:

N. B. 12 de pommes de terre.

Québec, 3 de pommes de terre.

Importés:—

4 de tomates, 3 d'oranges, 1 de citrons, 2 d'ananas, 1 de choux, 1 d'oignons, 9 de bananes

J. H. L.

VALEUR COMPARATIVE des PRINCIPAUX ALIMENTS pour BÉTAIL

	Ce qu'on achète pour $1.00			
	Prix	Protéine en lbs.	Principes nutritifs lbs.	Valeur comparative en argent
Trèfle rouge	$12.00	12.7	84.89	$1.00
Luzerne	14.00	15.2	73.8	.94
Drèches de brasserie	27.00	15.1	54.6	.77
Mil	14.00	4.3	65.0	.68
Blé	.83	6.6	56.3	.62
Gru rouge	29.00	9.1	47.0	.59
Son	27.00	9.2	46.6	.58
Orge	.76	5.7	50.2	.56
Gru blanc	35.00	8.9	45.0	.56
Avoine	.52½	6.3	45.1	.52½
Gluten	33.00	9.3	37.0	.50
Blé d'Inde	1.06	3.9	45.7	.48
Tourteau de coton	53.00	13.7	24.8	.47
Moulée de viande	73.00	16.1	17.4	.45
Tourteaux de lin	58.00	10.3	25.3	.41

N.B.—Les comparaisons faites dans la 4ième colonne sont basées sur la valeur relative de la protéine et des autres principes nutritifs contenus dans les divers aliments.

Cette comparaison pourra aider dans le choix des moulées que l'on devra acheter pour composer la ration de nos animaux.

Les prix donnés dans ce tableau sont cotés d'après le marché de Montréal, F.A.B., cet endroit.

LA

Consultatio

J.-Abel Rochette, C.R

AVIS IMPORTANT.—Nos corre
des règles suivantes établies pa
consultation: c'est pourquoi tout
constater si le correspondant est
tin; 3o Nos avocats consultants
nant les lois qui gouvernent les
une longue étude, sont choses à tr
une réponse immédiate par lettre,

DÉCISION DU CONSEIL
FERMER UN CHEMIN.—(Répo
Le maire et les conseillers ont dé
petit chemin de ligne qui se trouv
paroisses et entretenu par les de
Conseil a-t-il le droit de fermer
plusieurs contribuables s'y oppo

R. Comme règle générale un C
a toujours le droit de passer les
juge à propos, même si les contri
sent, pourvu qu'il agisse dans l
attributions. Si le chemin en que
tie, descente ou montée à une m
voisine, le règlement ou procès-ve
fait pour fermer ce chemin, n'a de
avoir été approuvé par une résol
de Comté adoptée par la majorité
composent son Conseil.

Si la municipalité locale voisine
autre municipalité de comté, le règ
verbal doit être approuvé par u
bureau des délégués de ces municip
adoptée par les deux tiers des me
le bureau des délégués.

ÉCHANGE DE CHEVAUX.—(
—Q. J'ai échangé un cheval pour
6 ans. Je dois $190.00 de retour,
billet. Peu après je me suis aper
avait au moins d 12 ans. Ai-je
diminuer le montant?

R. Cette jument ne vous a pas
telle qu'elle était, et si celui qui a f
fuse d'en venir à une entente avec
bien le droit de prendre des procé
pour le forcer à résilier le contrat,
réduction. Toutefois à la condition
dans les délais fixés par la loi, c'
près dans les huit jours après avoi
reur ou la fraude dont vous avez

CONGÉ A UNE INSTITUTR
à J. T.)—Q. Ma fille est institutri
avis le 12 mai, qu'elle n'était pas r
l'année scolaire prochaine.

Est-il légal de dater un avis du d
il légal de passer une résolution de
ger une institutrice à une séance sp
missaires? Mais je dois vous dire
jamais de séances régulières chez-
gal de ne faire que des séances spéc
de donner un avis à Bern. X au lieu
X est-il suffisant?

R. Les séances de Commissaires
dimanche, et le fait pour le secréta
avis du dimanche est aussi régulier.
doit être donné avant le 1er mai, au
tutrice se trouve ré-engagée régu
l'année scolaire suivante. A moins
les Commissaires aient des raisons sp
pas ré-engager l'institutrice. Ces r
vent être adoptées à une séance rég
est dans l'habitude d'une commissi
d'avoir des séances spéciales, je suis
séances deviennent régulières. I
adressé l'avis à Bern. X au lieu de
serait certainement suffisant.

RECOURS DANS LE CAS DE
(Réponse à G. G.)—Q. J'ai intenté
tre un certain individu. Une fois ren
vant le juge, cet individu a nié tout
accusé; ce qui a fait que j'ai perdu
Ai-je des droits contre un tel parjure
sont-ils? Comment devrais-je m'y
les faire valoir? Ai-je des débou
Cette cause a été plaidée devant l
nelle, en décembre 1927. J'ai trois
famille qui peuvent le démentir.

R. Dès que vous êtes en position
au moins deux témoins que l'indivi
a fait sous serment une déclaration fa
procès, vous pouvez porter plainte o
nonciation, par écrit et sous sermen
magistrat ou juge de paix autorisé
mandat d'arrestation contre le préve
gistrat ou juge de paix est d'avis qu'i
faire, il émettra un mandat, et fer
le prévenu devant lui pour y procéder

La Cour pourra exiger des débours
tir votre bonne foi.

DROIT DU CONSEIL MUNICIPA
UN FOSSÉ.—(Réponse à G. P.)—
a fait un fossé traversant le chemin
ce fossé dans deux raies de charrue q
cées sur ma terre, a creusé à l'emp
raies de charrue, et cela sans m'en
sant sur l'article 512 du Code Munic

Pour conduire l'eau le long du chem
creuser le fossé actuel d'environ 15 p
longueur d'environ 3 arpents, et l'ea
sur la terre de mon voisin. Celui-ci
recevoir donnant pour prétexte que ce
la nature des lieux. L'inspecteur ag
que l'eau doit passer sur mon terra
beaucoup d'eau par ce fossé au print
est sec presqu'en tout temps le rest
Suis-je obligé à cette servitude?

Ce fossé m'a fait beaucoup de domm
ma prairie et m'oblige à me faire des
du printemps dernier a miné ce fossé
geur de 2 pds et sur une profondeur
m'apporte du sable dans le gros de l'
fourni pas.

R. Nous n'avons pas suffisamme
pour nous prononcer absolument sur ce
Il faudrait connaître exactement la
votre terre relativement aux terrains v
d'où vient cette eau et quels terrains
par ce fossé.

Cependant, comme le Conseil préten
l'article 512 du Code Municipal, cela
de croire que ce fossé a été creusé pour
terrains bas et marécageux. Dans ce c
priétaires de ces terrains peuvent co
cours d'eau sur les terrains voisins,
de ceux qui sont déjà faits, les creuser
pas assez profonds, les réparer et les e
autant qu'il est besoin pour égoutter
bas et marécageux."

Mais dans ce cas, les travaux à faire